

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°75 - 2020

L'an deux mil VINGT, le VINGT NEUF du mois de JUILLET le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Chambon sur Lac sous la Présidence de Monsieur Lionel GAY.

XXXXXXXXXX

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mmes TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte, Mrs GAY Lionel, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Mr LABASSE Emmanuel
Chastreix	Mr BABUT Michel
Compains	Mr VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	/
Espinchal	Mr CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mme DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Mrs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Mme MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mmes SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine, Mr DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	Mr DABERT Laurent
Montgreleix	/
Murat le Quaire	Mr PEYRARD Nicolas
Murol	Mrs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Mr ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Mr CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Mr PERRON Roland
Saint Nectaire	Mr BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Mr CLECH Michel
St Victor la Rivière	Mr GORY François
Valbeleix	Mme LANCELLE Elsa

XXXXXXXXXX

Secrétaire de séance : Mr LABASSE Emmanuel

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 28 - Votants : 32 - pouvoirs : 4

Pouvoirs : Mme EYRAGNE Violette à Mr CONSTANTIN François – Mr DECARRE Patrice à Mr DUBOURG Sébastien –

Mme MABRU Michelle à Mme SAVOLDELLI Florence – Mr MAGE Jean à Mr GAY Lionel

Absents/Excusés : Mrs CARDENOUX Didier, PERRON Jacques, Mme LEFEUVRE Marion

Délégués suppléants assistant au conseil : Mme LETELLIER Martine, Mrs VALLON Philippe, POUGHON Michel, CHAUVET Alain, GROUFFAUD Béranger

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer

XXXXXXXXXX

OBJET : Convention d'objectifs 2020 – 2023 Ecole Musicale et Artistique du Sancy

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

Monsieur Le Président rappelle que pour répondre au souhait du Conseil Communautaire de voir se développer l'enseignement musical sur l'ensemble du territoire, en complémentarité de l'intervention musicale en milieu scolaire organisée par la Communauté de communes du MASSIF DU SANCY, s'est constituée une Ecole de musique intercommunale associative sur le territoire du Sancy.

Monsieur le Président précise que cette association sollicite annuellement une aide financière de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY pour son fonctionnement, mais qu'en contrepartie, elle doit respecter une convention d'objectifs triennale.

Monsieur le Président donne lecture du projet de convention d'objectifs pour les trois prochaines années scolaires à venir, qui précise notamment que l'Ecole Musicale et Artistique du Sancy exercera ses missions dans le respect du projet pédagogique et du règlement intérieur tels qu'annexés à la présente convention. Monsieur le Président précise également que l'association devra fournir annuellement un état des inscriptions.

Monsieur le Président propose de reconduire le montant de la subvention annuelle qui était de 30 000 €, tout en précisant que ce montant pourra être révisé chaque année par le Conseil communautaire au moment du vote du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ❖ APPROUVE le contenu de la convention d'objectifs 2020 - 2023 telle que présentée et annexée à la présente délibération ;
- ❖ MANDATE son Président pour en assurer la bonne exécution.

Ainsi fait et délibéré,
Les Jour, Mois, An que sus dit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,
Lionel GAY

